



**La visite au Canada  
du  
Président du Costa Rica  
M. Oscar Arias**

---

**du 5 au 10 avril 1989**

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20004160 9

DOCS

CA1 EA511 89V31 EXF

Visit to Canada by President Oscar  
Arias of Costa Rica, April 5-10,  
1989. --

43257500



60984 81800



---

**La visite au Canada  
du  
Président du Costa Rica  
M. Oscar Arias**

---

**du 5 au 10 avril 1989**

43.257501



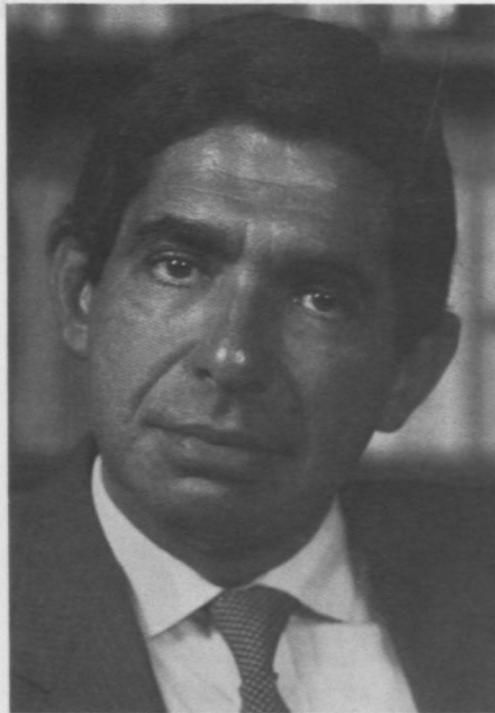
Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

## LE PRÉSIDENT OSCAR ARIAS

M. Oscar Arias Sanchez (nom de famille : Arias) est né le 13 septembre 1940 au Costa Rica. Il est diplômé en économie et en droit de l'Université du Costa Rica et a obtenu une maîtrise en économie de la London School of Economics et un doctorat en sciences politiques de l'Université d'Essex.

Il a été professeur de sciences politiques à l'Université du Costa Rica de 1969 à 1972, période au cours de laquelle il a également rempli les fonctions de conseiller économique auprès du Président du Costa Rica (1970-1971) et de vice-président du conseil d'administration de la Banque centrale du Costa Rica (1970-1972).



Nommé ministre de la Planification nationale et de l'Économie en 1972, M. Arias conserve ces fonctions jusqu'en 1977, tout en occupant le poste de directeur de la Banque centrale du Costa Rica.

En 1975, M. Arias devient secrétaire international du Parti de la libération nationale (PLN) et en 1978, il est élu député à l'Assemblée nationale du Costa Rica, où il siègera jusqu'en 1981. En 1979, il est élu secrétaire général du PLN et en 1985, il obtient l'investiture de son parti pour les élections présidentielles.

Il a été élu président du Costa Rica le 2 février 1986 et a pris ses fonctions le 8 mai 1986 pour un mandat de quatre ans (la Constitution du Costa Rica n'autorise qu'un seul mandat).

En 1987, le Président Arias s'est vu décerner le prix Nobel de la paix, en reconnaissance du rôle de premier plan qu'il a joué dans l'adoption par tous les présidents des pays d'Amérique centrale en août 1987 de l'Accord Esquipulas II, qui crée un cadre pour les futures négociations de paix en Amérique centrale. Il s'est servi de la bourse rattachée au prix pour

établir la Fondation Arias pour la paix et le progrès de l'humanité, qui participe au financement de projets de promotion de la paix.

M. Arias a épousé Margarita Penon en 1974. Ils ont une fille, Silvia Eugenia, et un fils, Oscar Felope.

**LE PREMIER MINISTRE  
BRIAN MULRONEY**

M. Mulroney est né à Baie-Comeau (Québec) le 20 mars 1939. Il est avocat et a été dirigeant d'entreprise.

Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences politiques de l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish (Nouvelle-Écosse), et une licence en droit de l'Université Laval de Québec.

Le 11 juin 1983, M. Mulroney a été élu Chef du Parti progressiste-conservateur.

Il est ensuite entré à la Chambre des communes en remportant une élection partielle tenue le 29 août 1983 dans la circonscription de Central Nova (Nouvelle-Écosse).

Lors des élections générales de 1984, il a été élu député de la circonscription de Manicouagan (Québec). Son parti a alors remporté le plus grand nombre de sièges de toute l'histoire parlementaire du Canada. Il a été réélu dans la circonscription de Charlevoix (Québec) le 21 novembre 1988, menant son parti à une deuxième victoire majoritaire.

M. Mulroney joue un rôle actif sur la scène publique et au sein de la collectivité depuis bon nombre d'années. En mai 1974, il a été nommé à la Commission Cliche, chargée d'enquêter sur la violence dans l'industrie de la construction au Québec. En 1976, il a été candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur du Canada.

Plus tard cette année-là, il est entré au service de la Compagnie Iron Ore du Canada, en tant que vice-président exécutif; un an plus tard, il est devenu président de la compagnie.

Il a oeuvré dans de nombreux organismes de charité tels que Centraide de Montréal, l'Association des Grands frères du Canada, l'Association du Québec pour les déficients mentaux, la Fondation canadienne de diabète juvénile et la Fondation des maladies du coeur de Montréal.

M. Mulroney a épousé Mila Pivnicki, avec qui il a eu quatre enfants, Caroline, Ben, Mark et Nicolas.



## CONTEXTE DE LA VISITE DU PRÉSIDENT ARIAS

La visite du Président Oscar Arias au Canada du 5 au 10 avril sera la toute première visite officielle d'un président du Costa Rica dans notre pays. Elle offre donc une occasion historique de resserrer les liens qui unissent déjà étroitement le Canada et la démocratie la plus stable d'Amérique centrale.

Cette visite permettra également aux dirigeants canadiens de faire le point sur l'évolution récente du processus de paix en Amérique centrale avec le Président Arias, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 1987 pour sa contribution aux efforts de rétablissement de la paix dans cette région. Cette visite est particulièrement opportune, compte tenu de l'engagement du Canada de donner son appui total au processus de paix en Amérique centrale, notamment en offrant de participer à un éventuel dispositif international de vérification du rétablissement de la paix.

## PROFIL POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU COSTA RICA

Le Costa Rica, qui a obtenu son indépendance de l'Espagne en 1821, a une population de 2,7 millions d'habitants, principalement d'ascendance européenne et métisse. San José, la capitale, compte plus de 750 000 habitants, et près de la moitié de la population du pays vit dans les zones urbaines. Le Costa Rica est un pays neutre qui ne possède pas d'armée permanente.

### Situation politique

Le Costa Rica a une solide tradition démocratique. Les premières élections libres y ont eu lieu en 1889 et, à l'exception de deux courtes périodes (1917-1919 et 1948-1949), le pays est resté très attaché à la démocratie, les partis politiques alternant régulièrement au pouvoir. Les dernières élections, tenues en février 1986, se sont déroulées de façon ouverte et loyale, M. Oscar Arias Sanchez, du Parti de la libération nationale (modéré de centre gauche) l'emportant avec 52 % des suffrages. M. Arias a entamé son mandat de quatre ans à la présidence le 8 mai 1986.

Au début des années 80, les troubles politiques survenant dans d'autres pays de l'Amérique centrale se sont répercutés sur le Costa Rica, interrompant ainsi une longue période de tranquillité au plan intérieur. Il y a actuellement au Costa Rica environ 220 000 réfugiés nicaraguayens et salvadoriens qui représentent un fardeau considérable pour les services sociaux du pays. La proximité des zones de conflits et l'arrivée massive de réfugiés rappellent à quel point la stabilité et la neutralité du Costa Rica restent fragiles.

Devant les conflits qui secouent la région, le Président Arias a réagi en assumant un rôle de premier plan dans le processus de paix. Tout en dénonçant le rôle déstabilisateur que joue le Nicaragua dans cette région, il s'est également prononcé de façon constante contre l'appui des États-Unis aux contras. Son plan de paix, pour lequel il a reçu le prix Nobel de la paix en 1987, a abouti à la conclusion de l'Accord Esquipulas II en 1987; cet accord prévoyait d'établir les conditions de futures négociations de paix pour la région, en obtenant l'assentiment de toutes les parties directement concernées. Ces conditions furent de nouveau acceptées lors du Sommet des présidents d'Amérique centrale, tenu en février 1989.

## Situation économique

Les années 70 ont été une ère de prospérité pour l'économie du Costa Rica, le secteur manufacturier et le secteur agricole bénéficiant d'une croissance rapide. Cette période fut notamment marquée par un accroissement des exportations traditionnelles (café, bananes et sucre) et la production de nouvelles denrées (boeuf, légumes et fruits tropicaux). Toutefois, entre 1979 et 1982, la combinaison de plusieurs facteurs (dont la diminution des rentrées de devises, la hausse du coût des importations de pétrole, de machines industrielles et de matières premières) et le coût de plus en plus élevé des programmes d'assistance sociale ont amené le pays au bord de la faillite.

Le gouvernement de l'époque a alors pris un certain nombre d'initiatives pour remettre l'économie sur la bonne voie, établissant un programme d'austérité afin de réduire le déficit budgétaire et s'assurant une augmentation de l'aide étrangère. En 1985, le Costa Rica a conclu un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) sur les conditions d'obtention d'une aide supplémentaire auprès de cet organisme et négocié avec la Banque mondiale un prêt pour ajustement structurel de 80 millions \$ US.

L'administration du Président Arias a maintenu son régime d'austérité et est parvenu ainsi à ramener le déficit du secteur public à 3 % du PIB (contre 14 % en 1982). Le succès des mesures prises par le Président Arias pour réduire les dépenses du gouvernement et redistribuer les fonds publics vers les secteurs productifs a permis une relance partielle de l'économie, mais d'importantes difficultés subsistent à court terme, notamment un taux d'inflation inquiétant (qui est passé de 16 % en 1987 à 23 % à la fin de 1988), une hausse des prix réglementés de certains aliments de base et des services publics et un affaiblissement consécutif de 2,5 % de la valeur réelle du salaire national minimum pour la période 1987-1988. En outre, la dette extérieure du Costa Rica - qui s'élevait à 4,7 milliards \$ US au début de 1989 - demeure un obstacle majeur au redressement économique du pays à long terme, et a conduit le gouvernement Arias à chercher une nouvelle restructuration de l'économie costa-ricienne y compris la libéralisation du système bancaire, dans le but de stimuler la productivité et d'être en mesure d'obtenir une aide additionnelle de la communauté internationale. À cet égard, un certain progrès a été réalisé en décembre 1988, lorsque la Banque mondiale a approuvé un nouveau prêt pour ajustement structurel de 100 millions \$ US, mais d'autres négociations devront être engagées avec le FMI et les créanciers privés afin de mettre au point une formule globale permettant de réduire le fardeau de la dette. Une autre difficulté pour le gouvernement, elle aussi liée à cette question, sera de conserver l'appui du public aux politiques d'austérité et de restructuration lors des futures élections présidentielles, prévues pour février 1990.

## Relations entre le Canada et le Costa Rica

Du fait des institutions démocratiques communes aux deux pays, le Canada entretient des relations plus étroites avec le Costa Rica qu'avec tout autre pays d'Amérique centrale. Les deux gouvernements ont établi un dialogue suivi et approfondi sur tous les aspects du processus de paix en Amérique centrale et le Canada accorde une aide importante au Costa Rica (61,4 millions \$ pour la période 1983-1988) pour appuyer ses institutions démocratiques et l'aider à réaliser son programme de développement économique. Sur le plan commercial, les deux pays élargissent constamment leurs relations bilatérales. En 1988, les exportations canadiennes vers le Costa Rica ont totalisé plus de 28 millions \$ (comparativement à 16 millions \$ en 1982) et nos importations en provenance de ce pays se sont chiffrées à 51 millions \$ (comparativement à 32 millions \$ en 1982).

## LE PROCESSUS DE PAIX EN AMÉRIQUE CENTRALE

### La quête de la paix

La quête de la paix en Amérique centrale a été longue et ardue. Plusieurs années de pourparlers entre les membres du groupe Contadora (Panama, Mexique, Colombie et Venezuela) ont conduit à la tenue d'une importante rencontre au sommet des présidents d'Amérique centrale, qui a eu lieu en août 1987, au Guatemala. Au terme de cette rencontre historique, les participants avaient tous donné leur accord à un plan de paix régional proposé par le Président Arias.

Dans le préambule de l'accord du Guatemala, il est stipulé que "des garanties doivent être établies pour permettre la participation des masses à des processus politiques authentiques et démocratiques reposant sur la justice, la liberté et la démocratie... Les gouvernements s'appliqueront à mettre en branle un processus démocratique authentique, pluraliste et participatif qui embrasse la promotion de la justice sociale, le respect des droits de la personne, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit de tous les pays de choisir librement et sans aucune influence extérieure leur modèle économique, politique et social...".

Le Canada a été encouragé par l'émergence d'un large consensus régional sur la nécessité de déclarer des cessez-le-feu dans les pays où existaient des conflits, d'amnistier tous les insurgés armés et d'engager un dialogue avec les groupes d'opposition non armés. Le plan du Guatemala fixait un calendrier ambitieux pour l'établissement d'une paix durable. Même si l'application de ce plan de paix s'est révélée difficile, on a enregistré des progrès réels, et les Canadiens sont heureux de voir que les pays d'Amérique centrale jouent eux-mêmes un rôle actif dans la recherche de solutions régionales adéquates à leurs difficultés.

### L'appui du Canada au processus de paix

Le Canada s'est prononcé depuis longtemps en faveur du processus de paix en Amérique centrale et de l'autonomie des pays de la région dans la détermination des dimensions d'un accord de paix durable. Il a exprimé cette position dans de nombreuses déclarations publiques et l'a réitérée aux parties concernées au cours d'entretiens privés.

Dès 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark, lors de rencontres avec le Président et le ministre des Affaires étrangères du Mexique, a indiqué que le

Canada était disposé à participer à la mise au point de mécanismes appropriés de maintien de la paix, en mettant à profit l'expérience qu'il a acquise depuis trois décennies dans ce domaine. À trois reprises par la suite, à la demande des gouvernements participants, le Canada a présenté des commentaires détaillés sur des dispositions clés du document de travail utilisé dans le cadre de l'initiative de Contadora (Contadora Draft Act).

En août 1987, immédiatement après la signature de l'accord de paix du Guatemala, M. Clark a envoyé des représentants canadiens de haut niveau en Amérique centrale, pour qu'ils transmettent aux ministres des Affaires étrangères une autre offre d'aide du gouvernement canadien. En novembre 1987, M. Clark s'est rendu dans les cinq pays de la région pour faire sentir la volonté du Canada d'apporter son aide. Son offre a été chaleureusement accueillie.

Un représentant diplomatique de haut niveau, M. Richard Gorham, a été nommé ambassadeur itinérant en Amérique latine. M. Gorham préside également un groupe de travail interministériel sur l'Amérique centrale. Un comité spécial de la Chambre des communes a également été créé afin d'étudier et de surveiller le processus de paix.

L'adoption du plan Arias a constitué un moment historique pour les cinq pays signataires, mais leurs économies sont encore durement affectées par la faiblesse des prix des denrées de base, les effets paralysants de leur dette extérieure et les déséquilibres importants qui résultent de la persistance du conflit militaire. Le plan Arias a reconnu la nécessité de procéder à une restructuration économique massive dans la région.

Un important aspect des efforts du Canada en faveur de la paix et de la stabilité dans la région a été la triple augmentation, entre 1982 et 1987, de son aide bilatérale de gouvernement à gouvernement. L'Amérique centrale vient actuellement au deuxième rang (par habitant) des régions qui bénéficient d'une aide canadienne.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) apporte son aide à toute une gamme de projets concrets entrepris en Amérique centrale dans des domaines qui vont de la garde des enfants de familles monoparentales à la purification de l'eau, en passant par des projets d'électrification et de production laitière. Grâce à des fonds fournis par le gouvernement fédéral, des organisations non gouvernementales canadiennes participent dans toute cette région à une vaste gamme de projets allant de services d'enseignement pour orphelins à l'établissement de dispensaires dans les régions rurales du Honduras et de programmes de formation, dans le domaine de la réparation de machinerie, destinés aux agriculteurs du Nicaragua.

Ces projets, ainsi qu'un programme vigoureux d'aide aux réfugiés, s'inscrivent dans le droit fil de la politique étrangère du Canada et ont été conçus pour répondre aux besoins des pays les plus pauvres sans leur imposer de conditions politiques. Le Canada a des programmes de développement au Nicaragua, au Honduras, au Costa Rica, au Salvador et au Guatemala.

Au cours de la dernière année, le Canada a poursuivi ses consultations avec les dirigeants des pays d'Amérique centrale et les a encouragés à faire avancer le plan de paix malgré les difficultés rencontrées. Le comité spécial de la Chambre des communes sur l'Amérique centrale a déposé son rapport vers le milieu de 1988 et le gouvernement canadien a réagi favorablement à la plupart de ses recommandations, en particulier celles qui préconisent que le Canada assiste le plan de paix dans les domaines cruciaux des droits de la personne, du développement et du redressement économiques. Dans sa réponse au rapport du comité, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris l'engagement d'augmenter de façon substantielle la contribution canadienne au développement de la région. Depuis la fin de l'année dernière, des hauts fonctionnaires canadiens et des représentants de l'ONU et des pays d'Amérique centrale travaillent ensemble à mettre au point les détails d'un mécanisme de surveillance de la paix en Amérique centrale. Il s'est réalisé des progrès encourageants de ce côté et les parties concernées étudient présentement la mise sur pied d'un groupe d'observateurs de l'ONU.

## Conclusion

Conscient du fait que la paix est une condition essentielle du succès des efforts de développement, le Canada suit l'application du plan de paix en Amérique centrale avec un nouvel optimisme. Grâce à ce plan, la communauté internationale a été témoin des efforts de réconciliation nationale entrepris au Nicaragua, au Salvador et au Guatemala. Même si la situation évolue rapidement en Amérique centrale, le Canada est convaincu qu'il faut donner à cette région le temps et la latitude voulus pour lui permettre de résoudre ses propres difficultés.

Le gouvernement canadien se réjouit des progrès survenus récemment dans cette région et y voit une concrétisation de la destinée particulière de l'Amérique centrale. Le plan Arias, qui vise à créer "le climat de liberté qu'assure la démocratie", fournit un bon point de départ pour mettre fin à la répression, à la pauvreté et aux luttes qui ont entravé le développement de toute la région et qui perturbent profondément la vie de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. L'offre du Canada de prendre part à un mécanisme pratique de contrôle et de

vérification tient toujours, et il maintiendra son aide bilatérale au développement des pays d'Amérique centrale pendant qu'ils poursuivent leur quête pour trouver eux-mêmes une solution aux problèmes tragiques que pose un ensemble complexe de difficultés.

## LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LE COSTA RICA

Le commerce entre le Canada et le Costa Rica est régi par un accord (conclu le 17 novembre 1950) qui prévoit notamment que les deux pays s'accordent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée. Les deux gouvernements ont aussi signé un accord de coopération technique le 24 juillet 1973, à San José.

Durant la période de croissance économique des années 70, les exportations annuelles du Canada au Costa Rica sont passées de 7 millions \$ à 35,6 millions \$ (en 1979). La conjoncture économique défavorable des années 1979 à 1982 les a toutefois fait régresser à 15,9 millions \$ (chiffre de 1982). Par contre, avec le redressement de l'économie costa-ricienne mondiale, elles ont progressivement augmenté de nouveau dans les années 80, pour atteindre 30 millions \$ en 1987. Nos principales exportations restent les engrais, le papier journal et le papier, la machinerie, les résines et films de plastique, ainsi que les produits alimentaires et pharmaceutiques.

Le Costa Rica reste un débouché attrayant, quoique limité, pour les exportations canadiennes. Les projets qui y sont menés (mise en valeur des ressources, agro-industrie et travaux d'infrastructure) offrent des possibilités intéressantes. Les améliorations que le Costa Rica projette d'apporter dans l'industrie de l'agriculture et de l'élevage et les importants investissements envisagés dans l'industrie de l'extraction de l'or pourraient en faire des secteurs attrayants dans l'avenir.

Nos importations du Costa Rica sont constituées quasi uniquement de bananes et de café, et elles ont fluctué entre 40 et 63 millions \$ selon les volumes d'importation de ces produits. En 1988, le Canada a importé pour 28,5 millions \$ de bananes et 13 millions \$ de café.

Le tourisme est devenu la troisième source de devises, et ce secteur continue de prendre de l'expansion. De nouvelles installations sont rapidement mises en place pour absorber le trop-plein de touristes. Des voyageurs canadiens offrent des vols à partir de Toronto, de Montréal et de Vancouver, et ils opèrent à pleine capacité. On estime qu'à la fin de l'hiver, près de 10 000 Canadiens auront visité le Costa Rica.

TABLEAU I

COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LE COSTA RICA

Exportations du Canada au Costa Rica  
(Millions \$)

PRODUIT	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Papier journal	2,8	4,1	3,6	3,9	5,6	7,1	5,9
Papier	3,2	2,0	2,1	1,4	1,5	2,1	1,4
Pâte de papier	2,3	0,5	0,9	0,3	2,1	0,4	2,0
Produits alimentaires	-	0,7	1,0	1,4	1,2	0,9	1,2
Engrais	-	-	4,5	3,2	5,1	5,6	3,0
Résines de plastique	-	-	0,7	1,2	1,4	1,0	1,4
Films de plastique	-	-	-	0,5	0,5	1,3	1,1
Produits pharmaceutiques	-	-	-	0,8	1,3	1,3	0,3
Machinerie	0,2	0,2	0,9	0,8	1,4	2,8	2,3
<b>Total</b>	<b>8,5</b>	<b>7,5</b>	<b>13,7</b>	<b>13,5</b>	<b>20,1</b>	<b>22,5</b>	<b>18,6</b>

Importations du Canada en provenance du Costa Rica  
(Millions \$)

PRODUIT	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Bananes	20,3	25,0	22,1	27,7	36,8	35,3	28,5
Café	7,7	9,7	12,7	11,2	16,8	21,6	13,0
<b>Total</b>	<b>28,0</b>	<b>*59,2</b>	<b>34,8</b>	<b>38,9</b>	<b>53,6</b>	<b>56,9</b>	<b>41,5</b>

\* incluant les alliages d'or - 24,5 millions

Source: Statistique Canada

## L'AIDE CANADIENNE AU DÉVELOPPEMENT DU COSTA RICA

### Contexte

Le Canada contribue financièrement au développement du Costa Rica depuis 1971. L'aide ainsi accordée entre 1971-1972 et 1981-1982 atteint un total de 2,8 millions \$, dont 1,4 million \$ en aide bilatérale.

En 1982, après un examen des relations du Canada avec les pays d'Amérique centrale, le gouvernement a annoncé qu'il triplerait son aide bilatérale à ces pays pendant les cinq années suivantes et qu'il augmenterait son aide au Costa Rica. Cet engagement a été tenu : durant les cinq dernières années, (1983-1984 à 1987-1988), le Canada a déboursé 29,3 millions \$ en aide bilatérale (y compris le Fonds canadien) au Costa Rica. Durant cette même période, le Canada a versé une somme additionnelle de 32,2 millions \$ au Costa Rica via d'autres canaux d'assistance directe, dont le programme de Coopération industrielle de l'ACDI, le programme d'appui aux organisations non gouvernementales, Petro-Canada pour l'assistance internationale, le Centre de recherches pour le développement international et le Centre international d'exploitation des océans. Le tableau II indique les déboursés effectués entre 1983-1984 et 1987-1988 au titre de l'aide directe au Costa Rica.

Depuis 1982, l'objectif principal du programme bilatéral d'aide canadienne a été d'aider le Costa Rica à redresser sa balance des paiements en vue de l'aider à se sortir de sa dette extérieure et d'appuyer son programme de redressement économique. Depuis 1982, le Canada lui a surtout consenti des lignes de crédit pour l'achat d'engrais de fabrication canadienne. Les recettes provenant de la vente locale de ces engrais ont été affectées au financement d'un programme conjoint de logement rural qui connaît beaucoup de succès. Le Canada a aussi participé pendant cette période au financement d'un service d'assistance technique aux réfugiés.

### Programme bilatéral actuel

Les déboursés bilatéraux au Costa Rica sont actuellement de l'ordre de 5 à 6 millions \$ par année. Conformément à la nouvelle stratégie canadienne d'aide au développement international, "Partageons notre avenir", l'administration du programme bilatéral pour l'Amérique centrale sera transférée à San José vers la fin de l'été 1989. Les projets suivants sont présentement en voie d'exécution :

1. Ligne de crédit III (engrais) -- 8,3 millions \$ en prêts, 6,6 millions \$ en contributions.

Lors de son approbation en 1985, cette ligne de crédit était octroyée sous forme de prêt. En 1987, le solde a été converti en contribution. Cette ligne de crédit a servi à l'achat d'engrais canadiens pour FERTICA, une entreprise costaricienne de production et de distribution d'engrais. Les paiements effectués par cette société ont été versés au compte du Programme de logement rural Costa Rica-Canada pour la construction d'habitations à prix modique en milieu rural. Ce projet de ligne de crédit doit se terminer en 1989-1990.

2. Programme de logement rural Costa Rica-Canada

Constitué et financé à même les recettes provenant de la vente locale de produits canadiens importés grâce à des lignes de crédit, ce programme a été un des plus fructueux de l'ACDI. Jusqu'ici, plus de 2 000 maisons ont été construites, et 4 000 autres le seront prochainement. Le programme est réalisé principalement par des coopératives rurales et répond à une des plus hautes priorités du gouvernement du Costa Rica. Récemment, le programme a servi à appuyer les efforts de reconstruction entrepris après le passage de l'ouragan Joan.

3. Aide administrative au ministère du Logement et des Établissements humains -- 1 million \$ (approx.)

Ce projet a été approuvé en octobre 1987. Son but est d'aider le Ministère à améliorer les activités de planification et de coordination dans le secteur du logement et d'autres secteurs connexes. Pendant une période de deux à trois ans, une entreprise canadienne équipera le ministère d'un système d'information informatisé et fournira la formation qu'exige son utilisation.

4. Mise en valeur des ressources humaines -- 3 millions \$

Approuvé en 1984, ce projet est géré par l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC). Il s'agit d'un programme de bourses d'études dont l'objet est de fournir une formation technique de niveau collégial, principalement dans le domaine de l'agriculture. Trente-trois bourses ont été accordées jusqu'ici.

5. Programme d'aide au développement de coopératives --  
4,7 millions \$

Ce projet, qui n'en est qu'à sa phase initiale, a été mis au point par l'Association canadienne des coopératives, en collaboration avec deux organisations coopératives nationales au Costa Rica. Il s'adresse aux petites coopératives rurales et vise à les faire bénéficier de facilités de financement à crédit, d'une assistance technique et de services de formation et de commercialisation.

6. Télé-enseignement -- 1,7 million \$

Approuvé récemment, ce projet vise à fournir à la Confédération des universités de l'Amérique centrale (dont le siège est au Costa Rica) un système simple et relativement peu coûteux de télé-enseignement. Grâce à ce système, les professeurs pourront dispenser leur enseignement par téléphone aux étudiants de sept universités de la région.

7. Administration publique -- 4,4 millions \$

Ce projet est réalisé par l'Institut d'administration publique d'Amérique centrale, qui a son siège au Costa Rica, et l'École nationale d'administration publique du Québec. Il s'agit de services de formation et d'établissement de programmes d'enseignement destinés à améliorer l'administration des plans de développement en Amérique centrale.

#### Programmation future

L'objectif général du programme bilatéral, tel qu'actuellement défini avec l'accord du gouvernement du Costa Rica, est d'appuyer les efforts d'ajustement structurel du Costa Rica, qui vise le redressement économique à court terme et une croissance économique et sociale équilibrée et soutenue à plus long terme. On lui reconnaît, dans ce contexte, des objectifs secondaires, dont ceux :

- d'aider les collectivités les plus pauvres à améliorer leurs conditions de vie;
- d'aider le pays à combler ses besoins dans le domaine du logement et des établissements humains;
- d'appuyer le développement de la petite entreprise.

Les futurs projets entrepris au Costa Rica à l'appui de ces objectifs devraient généralement consister en lignes de crédit, les recettes de la vente locale de produits canadiens étant affectées au financement de projets sociaux et économiques prioritaires, comme le logement et le développement de la petite entreprise.

TABLEAU II  
 AIDE VERSÉE AU COSTA RICA  
 DE 1983-1984 à 1987-1988  
 (000\$)

	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	TOTAL 1983-84 à 1987-88
<b>AIDE DIRECTE</b>						
Bilatérale	5 993,6	6 315,8	6 604,9	4 454,4	4 163,8	27 532,5
Fonds canadien	348,6	321,0	282,8	362,7	451,7	1 766,8
ONG	248,0	320,0	60,0	240,0	280,0	1 148,0
ONG (Aide alimentaire)	-	-	18,6	-	20,0	38,6
ING	286,0	298,0	140,0	1 030,0	800,0	2 554,0
Coop. industrielle	185,0	169,0	3,9	120,0	440,0	917,9
Aide alim. (gvt à gvt)	-	-	-	-	-	-
CRDI	660,0	649,0	1 530,0	1 610,0	1 390,0	5 839,0
PCAI	-	-	60,0	7 500,0	13 780,0	21 340,0
CIEO	-	-	-	50,0	90,0	140,0
Aide humanitaire	-	-	-	-	140,0	140,0
<b>Total (aide directe)</b>	<b>7 721,2</b>	<b>8 072,8</b>	<b>8 700,2</b>	<b>15 367,1</b>	<b>21 555,5</b>	<b>61 416,8</b>